

CONVOCAATION

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

LUNDI 14 janvier 2019
A 20 Heures 30 minutes

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude MIQUEL

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance du 17 décembre 2018	
FINANCES	Délibération demande de subvention accessibilité auprès de la Région Délibération DETR 2019 Délibération DM de 1100 € pour versement AC à la C3G (dépassement) Délibération SDEHG pour mise en place feux tricolore
QUESTIONS DIVERSES	Questions diverses : - Présentation de la Délibération RIFSEEP et de tableaux montants IFSE et CIA - lecture de la lettre de Monsieur VIDAL - Cahier de doléance - Main courante

Adoption du compte rendu de la séance du 17 décembre 2018 :

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2018. En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 7 janvier 2019

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, Mme VIE Myriam, M MASSOU Jacques, M DEREUX Cédric, M SCHOTT Grégory, M SEGUR Grégory, Mme GASA Marie, M ROCCHI Jérôme, Mme BRUNETTA Brigitte,

Absents excusés : Mme PAYRASTRE Cynthia pouvoir à Mme GASA Marie
Mr DEREUX Cédric pouvoir à Mr TOULON Daniel

Absents : Mme VIE Myriam
Mr SCHOTT Grégory
Mr ROCCHI Jérôme
Mr SEGUR Grégory

Secrétaire de séance : Mme BRUNETTA Brigitte

Délibération N° 2019 / 1-1 : demande subvention Région pour accessibilité de la salle des fêtes

Le Maire informe le conseil municipal que suite au dépôt de demande de subvention pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes, la Région Occitanie Pyrénées Languedoc nous a stipulé que :

- la délibération 2018-6-1 du 18 juin 2018 dénommée « Conclusion du marché public alloti de travaux pour la mise aux normes accessibilité et la rénovation énergétique de la salle des fêtes ».
- la délibération 2018-3-4 du 6 mars 2018 « adoption acte d'engagement pour le contrat de maîtrise d'œuvre du projet « Rénovation intérieure de la salle des fêtes »

ne mentionnait pas la demande de subvention à la Région

Il convient donc de préciser les demandes subventions faites pour ce projet.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- D'approuver la demande de subvention auprès de la Région, et de l'Etat pour la mise en accessibilité et la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le maire,
Jean-Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 7 janvier 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, ZAHND Nathalie, M MASSOU Jacques, Mme BRUNETTA Brigitte, Mme GASA Marie,

Absents excusés : Mme PAYRASTRE Cynthia pouvoir à Mme GASA Marie
Mr DEREUX Cédric pouvoir à Mr TOULON Daniel

Absents : Mme VIE Myriam
Mr SCHOTT Grégory
Mr ROCCHI Jérôme
Mr SEGUR Grégory

Secrétaire de séance : Mme BRUNETTA Brigitte

Délibération N° 2019/1-2: Rénovation de l'école maternelle Marthe Tricoire

Le conseil a décidé préalablement, à l'unanimité, d'effectuer des travaux étant donné la détérioration importante des ouvrants et des stores de l'école maternelle Marthe Tricoire de Roquesérière

Ces travaux urgents pourront être réalisés, dans le cadre des devis établis dont le montant se porte à 22 967.86 € HT (voir plan de financement)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, après présentation du projet

- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents comptables concernant la rénovation de l'école Marthe Tricoire
- de faire une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR), et du Conseil départemental (Contrat de Territoire)
- de prévoir sur le budget 2019 la somme impartie pour la réalisation de la rénovation de l'école maternelle

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 5
Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre	0
Pour	11
Date de convocation :	07/01/2019

L'an deux mille dix neuf, le 14 janvier 2019, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Objet : Décision modificative dépassement dépenses en fonctionnement sur chapitres 66, 67, 73

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6228 : Divers	2 190,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 190,00 €	
D 739211 : Attributions de compensation		1 100,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 100,00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		90,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		90,00 €
D 6748 : Autres subventions exceptionnelles		1 000,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000,00 €

Signataires :

BRUNETTA Brigitte	
CANCEL Michel	
COGNET Martine	
DEREUX Cédric procuration à TOULON Daniel	
GASA Marie	
GENEVE Jean-Louis	
MASSOU Jacques	
MIQUEL Jean-Claude	
PAYRASTRE Cythia procuration à GASA Marie	
TOULON Daniel	
ZAHND Nathalie	

Certifié exécutoire par MIQUEL Jean-Claude, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Roquesérière, le 14/01/2019.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.
Présents :	9	
Votants :	11	
Date de la convocation :	7 janvier 2019	
Présents :	M MIQUEL Jean Claude, maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, Mme VIE Myriam, M MASSOU Jacques, M DEREUX Cédric, M SCHOTT Grégory, M SEGUR Grégory, Mme GASA Marie, M ROCCHI Jérôme, Mme BRUNETTA Brigitte,	
Absents excusés :	Mme PAYRASTRE Cynthia pouvoir à Mme GASA Marie Mr DEREUX Cédric pouvoir à Mr TOULON Daniel	
Absents	Mme VIE Myriam Mr SCHOTT Grégory Mr ROCCHI Jérôme Mr SEGUR Grégory	
Secrétaire de séance :	Mme BRUNETTA Brigitte	

Délibération N° 2019 / 1-3 : Mise en place d'un carrefour à feux tricolore entre la route de Saint Sulpice et le chemin de Sallebasse

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 18 décembre dernier concernant la mise en place d'un carrefour à feux tricolores entre la route de St Sulpice et le chemin de Sallebasse, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS313) :

- Création d'un raccordement sur le réseau public et mise en place d'une armoire de commande pour feux équipée d'un contrôleur.
- Création d'un réseau souterrain spécifique aux feux tricolores en conducteur 12G 1.5 mm² (avec évacuation des déblais, déroulage des câbles et fourreaux, remblaiement et réfection de surface).

Fourniture et pose de :

- 3 poteaux cylindriques thermolaqués de hauteur 6 mètres, supportant chacun 1 signal de diamètre 300 mm à diodes en tête avec 1 répétiteur diamètre 200 mm à diodes à mi-hauteur et un répétiteur piéton à diode.
- 3 potelets cylindriques de hauteur 2.60 mètres thermolaqués supportant chacun une figurine piétonne à diode.
- 4 boutons poussoirs « appel piéton » au niveau des traversées de la route piétonne.
- Radar de détection de vitesse en tête du mât sur chacun des feux.
- Feux tricolores équipés d'un signal sonore pour les traversées piétonnes.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	11 476€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	29 150€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le maire,

Jean-Claude MIQUEL



Questions diverses :

Application du RIFSEEP :

Il est rappelé la modification légale qui exige de passer à ce régime indemnitaire (sauf pour le grade de Garde Champêtre). Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire de fonction, de sujétions, d'expertise et des expériences professionnelles) est composé du IFSE (indemnité de fonction de sujétion et d'expertise – part fixe) et du CIA (complément indemnitaire annuel – part variable et facultatif d'après l'entretien individuel annuel). La commune doit gérer le cadre retenu, les modalités de versement. Ces choix seront établis dans une délibération envoyée pour avis au comité technique. Suite à la commission de ressources humaines de la commune, la commune a décidé la création de deux groupes C1 C2.

Lettre de Jean François Vidal

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de Monsieur Jean-François VIDAL concernant les cahiers de doléances. Réponse sera faite à la demande de parler des cahiers de doléances dans l'éditorial du Flash de janvier 2019.

Contrôle Assainissement non collectif :

Monsieur GENEVE explique que les contrôles des assainissements non collectifs de la commune seront effectués durant l'année 2019. Les administrés concernés recevront un courrier.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2019

Adoption du compte rendu du conseil du 17 décembre 2018

Délibération 2019_1-1 : demande de subvention à la région pour l'accessibilité de la salle des fêtes

Délibération 2019_1-2 : Rénovation de l'école maternelle Marthe Tricoire

Délibération 2019_1-3 : mise en place d'un carrefour feux tricolore entre la RDJ22 (Route de Saint Sulpice) et le chemin de Salle Basse

DM n°5 (sur 2018) : dépenses de fonctionnement

Questions diverses :

RIFSEEP

Courrier de Jean-François VIDAL

Contrôle ANC

Nombre de membres présents ayant pris part au vote des points à l'ordre du jour : 11

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	Absente (Procuration à Marie GASA)
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	Absente
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel (Procuration de DEREUX Cedric)		M. SEGUR Grégory	Absent
M. CANCEL Michel		Mme GASA Marie (Procuration de Cynthia Payraastre)	
M. DEREUX Cédric	Absent (procuration à TOULON Daniel)	M. ROCCHI Jérôme	Absent
M. SCHOTT Grégory	Absent		

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL